Une Lozérienne commémore le drame des "enfants de la Creuse" à La Réunion

HISTOIRE

Ce dimanche, Marie-Charlette Labeaume revient sur l'île pour une semaine d'hommages aux enfants dits « de la Creuse », ces mineurs envoyés abusivement en métropole dans les années 60.

Sophie Guiraud
sguriaud@midilibre.com

« Les larmes vont sortir. » Marie-Charlette Labeaume a prévenu. Il ne faut que quelques minutes pour que l'émotion gagne lorsque cette aide-soignante retraitée de l'hôpital de Mende reprend le fil de sa vie, à quelques jours de s'envoler pour La Réunion. Marie-Charlette, née là-bas le 22 septembre 1952, y retourne ce dimanche 15 novembre.

Pas pour y faire du tourisme, la Lozérienne connaît bien l'île, où elle a vécu jusqu'à l'âge de 15 ans. Avec la FEDD, Fédération des déracinés des départements et régions d'outre-mer, elle s'apprête à vivre une semaine de commémorations du drame de son adolescence, et celui de plus de 2 000 enfants de La Réunion : de 1962 à 1984, ils ont été déplacés de force vers la métropole, avec la promesse d'un avenir meilleur. C'est l'histoire des "enfants de la Creuse".

Parce que la majorité des petits est arrivée en Creuse, qui manquait de "bras" pour les travaux agricoles. Et au-delà, dans 83 départements. La Lozère pour Marie-Charlette Labeaume, soulagée que la loi du 29 juin 2026, à l'initiative de la députée réunionnaise Karine Lebon, reconnaisse les préjudices qu'elle a subis et prévoie une réparation. Elle a assisté aux débats cet été à l'Assemblée nationale et au Sénat, *« avec ceux qui ont vécu plus dur que moi, qui ont été violés, internés en psychiatrie, certains se sont suicidés »*, détaille-t-elle.

> **Mon papa est mort dans un accident, puis ma mère est décédée d'un AVC. On m'a dit que je partais faire des études en France, que je reverrai les petits frères en août**





Marie-Charlette Labeaume. En bas, sa maman et ses petits frères. S. C.

« Une page se tourne »

« Ça va être dur, c'est une page qui se tourne. On a beaucoup souffert, et on n'oubliera pas », se projette Marie-Charlette Labeaume, impatiente d'échanger avec les écoliers de La Réunion. Il faut *« faire connaître cette histoire ». « Quelle erreur… »*, souffle-t-elle à l'évocation de Michel Debré, à l'initiative du programme.

« Ce qu'on a vécu, on l'a là », dit-elle encore, la main sur le cœur. On devine qu'il s'emballe déjà. Des années de travail avec une psychologue ne la guériront pas. La vie professionnelle passée auprès d'enfants en difficulté, des bébés prématurés, ne doit sans doute rien au hasard. Mais elle ne répare pas le passé.

« Mon papa était agriculteur, maman ne travaillait pas. Ils ont eu un accident, mon père est mort puis maman est décédée d'un AVC », rapporte la Lozérienne, qui avait 10 ans lorsque ces événements tragiques ont frappé une *« fratrie de dix enfants »*.

Les cinq plus petits sont envoyés à l'orphelinat de Saint-Denis, puis placés dans une famille d'accueil. Un assistant social y annonce à Marie-Charlette, elle va partir *« faire des études en France »*, elle *« reverra les petits frères au mois d'août »*. Rien n'est tout à fait vrai. Elle ne pourra même pas dire au revoir aux petits.

Elle n'a oublié aucun des détails du périple qui a suivi, *« la robe noire, la popeline et les ballerines »* achetées rue des Bons-Enfants avant son départ, la carlingue du Boeing 707 qui vole vers la métropole, le siège en première classe, le tarmac de l'aéroport de Roland-Garros à Sainte-Marie à La Réunion, celui de Marignane en métropole, le train, la soif, la faim, les noms et prénoms des adultes qui se succèdent pour l'accompagner, leur voix, leur taille, leur regard, un béret, des lunettes, les premières congères qu'elle prend pour du sucre… et *« l'impression d'être seule au monde »*.

« Je suis très croyante, je prie beaucoup pour mes anges gardiens, c'est ce qui m'a sauvée », analyse aujourd'hui la septuagénaire, qui reprend, mot pour mot, la phrase de son dernier accompagnateur à son arrivée en Lozère : *« Ma pauvre enfant, qu'est-ce que tu viens faire ici ? »*

« Quand j'arrive à la Ddass, on dit aujourd'hui l'Ase, je suis à 12 000 kilomètres de chez moi. Il faut m'habiller et l'assistante sociale m'emmène à Mende, puis je repars à Serverette (commune du nord de la Lozère, NDLR). *Ces murs de 15 mètres, ces grandes portes… j'entre dans un couvent, j'avais l'impression d'entrer au bagne »*, se remémore-t-elle. Son prénom est même changé : elle devient par erreur Marie-Charlotte. Elle n'a récupéré son "e" qu'il y a trois ans.

À force de *« haine et de vigueur »*, elle quitte le couvent, est accueillie par une famille d'accueil qui la considère comme sa *« vraie fille »*, entre au lycée.

Ce qui ne peut pas se dire

Cinquante-deux ans plus tard, un mariage, des enfants et des petits-enfants, une vie professionnelle riche, restent les non-dits, *« parce qu'il y a des choses qui ne peuvent pas se dire »*, et les questions. *« Pourquoi moi ? Qui a organisé mon départ ? Qui a signé les documents ? Pourquoi mes frères aînés n'ont rien fait ? Pourquoi m'a-t-on oubliée ? Quand j'ai renoué avec mon histoire, j'ai compris que j'étais une enfant qu'on avait volée. »*

Elle *« a pardonné »* mais cherche encore les réponses. *« Dans mon malheur, j'ai eu un peu de bonheur aussi »*, confie Marie-Charlette, revenue plusieurs fois à La Réunion (elle parle couramment le créole), *« son »* île, sans parvenir à détricoter une histoire familiale qui reste compliquée. C'est aussi une affaire d'État.

VOYAGE

Une semaine mémorielle sur l'île

« De 1962 à 1984, le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (Bumidom) a mené une politique de transfert d'enfants réunionnais, orphelins ou non, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance vers la France hexagonale », rappelle le texte qui donne le contexte de l'adoption de la loi du 29 juin, sur le site gouvernemental vie-publique.fr, sur la base du rapport Vitale de 2018.

Outre les réparations prévues, la loi institue une journée de commémoration, le 18 février, date du vote d'un texte fondateur de reconnaissance des préjudices subis suite à ces transferts forcés, en 2014, à l'Assemblée nationale.

Ce dimanche 15 novembre 2026, à l'initiative de la FEDD, la Fédération des déracinés des départements et régions d'outre-mer, *« 102 personnes, dont 45 victimes, arriveront sur l'île, accompagnées de leurs enfants, conjoints et soutiens. Pour certains, ce retour permettra de renouer avec des liens précieux. Pour trois d'entre eux, ce sera la première fois qu'ils retrouveront leur terre natale depuis leur exil »*, indique la FEDD. Au programme : des interventions dans les collèges, l'inauguration d'une plaque commémorative à l'aéroport, des manifestations culturelles (concerts, théâtre) et du tourisme.

L'essentiel de l'actualité en région

Sursis pour le remboursement des cures thermales

POLITIQUE Dans le cadre de la lutte contre le projet du gouvernement de ne plus rembourser les cures thermales, le sénateur socialiste Hussein Bourgi a déposé un amendement. Il demande à surseoir tout déremboursement tant que la Haute Autorité de santé, qui évalue le service médical rendu de ces soins, n'aura pas bouclé son étude. Il a été adopté à l'unanimité en séance. *« C'est une première victoire*, selon le sénateur. *L'unanimité témoigne de la capacité des sénateurs de tous bords de faire bloc : pour défendre le thermalisme, la santé publique, l'intérêt général, pour faire respecter le Parlement qui ne saurait être mis devant le fait accompli. »*

Le chiffre du jour

1 300

HÉRAULT C'est le nombre de marcheurs partis ce samedi matin de la cathédrale de Béziers pour un périple de 30 km à l'occasion du pèlerinage de l'Agenouillade. Remontant à plusieurs siècles, cette tradition a été relancée en 2018 par quelques amis et réunit, chaque automne, toujours plus de participants. Les pèlerins ont rejoint le sanctuaire de Notre-Dame de l'Agenouillade au Grau d'Agde, haut-lieu de dévotion populaire, en longeant le canal du Midi.



Nouvelle enquête après la mort suspecte de deux loups

LOZÈRE Après les morts suspectes de deux loups survenues ces derniers jours au parc du Gévaudan, le parquet de Mende a ouvert une enquête qui est confiée à la gendarmerie. Les autopsies sont en cours pour tenter de comprendre les causes de ces décès.

Des animaux avaient déjà été victimes d'empoisonnement en 2024 et 2025. Fin juin, un jeune éleveur voisin du parc a été condamné à Mende à deux ans de prison avec sursis pour avoir empoisonné, avec de la mort-aux-rats, sept loups de ce même site. Ouvert en 1985, le parc du Gévaudan est régulièrement critiqué par les syndicats agricoles, notamment alors que des spécimens s'en sont échappés en 2016 suite à un acte de malveillance. Par ailleurs, le gérant du parc a informé l'AFP qu'*« un zootechnicien et d'autres personnels auraient reçu des menaces, insultes et le zootechnicien aurait été bousculé »*. ARCHIVES A. B.

Un homme retrouvé égorgé et agonisant dans sa voiture

NARBONNE Ce vendredi vers 20 h, les secours sont intervenus alors qu'un homme âgé de 48 ans agonisait dans sa voiture dans le centre-ville de Narbonne. Il avait été, semble-t-il, poignardé au niveau du dos et à la gorge.

Il est décédé sur les coups de 20 h 30 dans son véhicule. Suivant les traces de sang au sol, les policiers sont arrivés dans un appartement du quartier Anatole-France.

Là, ils auraient trouvé une femme de 26 ans qui aurait été immédiatement placée en garde à vue.

Un second suspect, un homme de 34 ans, le compagnon de la mise en cause, lui, aurait fui les lieux avant l'irruption des policiers. Les investigations sont en cours.

Un salon des vignerons et des produits gourmands

MILLAU Le 18e Salon des vignerons et des produits gourmands se poursuit jusqu'à ce dimanche soir à la salle des fêtes de Millau où une vingtaine de vignerons venus de toute la France font découvrir leurs cuvées, aux côtés de producteurs locaux. Les visiteurs peuvent aussi s'essayer au whisky, au champagne ou au rhum arrangé. Pour accompagner les dégustations, 14 producteurs et traiteurs proposent également un large éventail de spécialités : charcuterie, fromages aveyronnais, huîtres, plats préparés, macarons, chocolats, foie gras…